

Initiatives ministérielles

du livre rouge, a eu le courage de voter contre et, naturellement, s'est vu imposer des mesures disciplinaires.

J'ai jugé important de démontrer, à la lumière des mesures antidémocratiques prises à la Chambre, que le gouvernement ne permettra jamais. . .

Mme Barnes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir de quel projet de loi nous discutons. Je pensais que nous parlions de la Commission canadienne du blé.

Je mets en doute la pertinence des remarques prononcées.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme on le disait plus tôt, les règles relatives à la pertinence sont très élastiques. Les députés se donnent beaucoup de latitude, mais je leur demanderai d'en être conscients.

M. Benoit: Monsieur le Président, je comprends pourquoi la députée veut garder ça caché. Néanmoins, cela a un lien direct avec ce que j'avance au sujet des chances que les agriculteurs ont que le gouvernement leur accorde le droit de diriger leur propre organisation et que la commission du blé se démocratise.

Je dois évoquer le bilan du gouvernement en la matière quand j'évalue ces chances. Je comprends pourquoi la députée veut m'imposer le silence, mais je ne vais pas me taire.

Au vu de ce bilan, il y a peu de chances que ça se produise et je ne voudrais pas donner trop d'espoir aux agriculteurs quant à leurs chances de tenir les rênes de la commission.

Cette mesure législative est un pas dans la bonne direction. C'est le meilleur texte de loi du gouvernement que j'aie vu au cours de la session. Ce n'est pas une mauvaise mesure législative. Je voudrais féliciter le gouvernement à cet égard. Avec le temps ce sera bon pour les agriculteurs de l'Ouest. Ce sera dur maintenant pour certains agriculteurs et nous le reconnaissons. On a prévu un dédommagement pour les aider pendant la période de transition.

Je félicite certes le ministre de l'Agriculture et son secrétaire parlementaire pour cette mesure législative, mais il nous faut faire encore bien davantage, nous devons permettre très rapidement aux agriculteurs d'exercer une influence sur la commission par le truchement d'un conseil d'administration élu.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je sais que nous sommes impatients de mettre un terme au débat, mais cette question touche de près ma circonscription, située dans le centre-ouest de la Saskatchewan. Je me permets donc de prendre quelques minutes du temps de la Chambre pour parler du projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé. Ce projet de loi contient les premières modifications apportées au système de transport du grain, qui commenceront à être mises en oeuvre après la disparition de la subvention du Nid-de-Corbeau.

Le projet de loi a pour objet de déplacer des points de mise en commun, sur lesquels les acomptes à la livraison sont fondés, de Thunder Bay et Vancouver vers des points au Canada désignés par le gouverneur en conseil. Les nouveaux points de livraison

réfléteront exactement, ou du moins plus fidèlement, les coûts réels de transport de chaque producteur.

• (1915)

Il convient de signaler que les changements apportés aux points de mise en commun et l'abandon du tarif du Nid-de-corbeau étaient depuis longtemps à l'état embryonnaire. Les agriculteurs des Prairies savaient depuis un certain temps que le système de transport était appelé à changer et que la subvention du Nid-de-corbeau allait disparaître. En fait, je crois que certains politiciens ont été les derniers à s'en rendre compte, en particulier ceux de l'autre côté de la Chambre.

On a peine à croire que le projet de loi sur la Commission canadienne du blé remonte à 1985, soit il y a dix ans. Comme nous avons pu le voir ces deux dernières semaines, le gouvernement fonctionne à la vitesse d'une tortue, puis lorsqu'il devient nécessaire d'adopter certains projets de loi, il les fait adopter de force en ayant recours à l'attribution de temps et à la clôture.

Heureusement, ce projet de loi jouit d'un appui assez ferme pour que le gouvernement n'ait pas jugé bon de bâillonner les députés et de les empêcher d'en discuter.

La proposition de 1985 sur la Commission canadienne du blé, compte tenu du rendement à peu près équivalent des ports de la côte ouest et du Saint-Laurent, recommandait que le point de mise en commun de l'est soit déplacé de Thunder Bay au Saint-Laurent. Toutefois, les conditions actuelles du marché font que la demande est beaucoup plus grande dans les pays du Pacifique qu'en Europe. Il en coûtera donc plus cher aux agriculteurs du Manitoba et de l'est de la Saskatchewan pour acheminer leur grain à destination.

La proposition formulée par la Direction générale de la commercialisation des céréales en 1990 est à la base du projet de loi C-92. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une initiative du ministre de l'Agriculture. En vertu de la proposition de la direction générale, les producteurs paieraient les coûts de transport selon la proximité de certains marchés. Par exemple, un agriculteur cultivant des terres situées près de la côte ouest paierait moins de frais de transport qu'un autre dont l'exploitation est plus éloignée, pour acheminer ses céréales sur la côte ouest. Il lui faudrait pour cela, bien sûr, faire parvenir ses céréales par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé.

Ce système aurait pour but de mettre un terme à l'interfinancement des agriculteurs de l'Est et de l'Ouest. Avec le tarif du Nid-de-Corbeau, le partage des coûts de transport signifie qu'un agriculteur de Lethbridge paie le même prix qu'un agriculteur de Brandon, pour envoyer ses céréales sur la côte ouest. La Direction générale de la commercialisation des céréales a ajouté deux autres zones d'attraction commerciale, Churchill et les États-Unis, aux points de l'Ouest et de l'Est.

Les changements adoptés dans cette mesure sont sans nul doute un pas dans la bonne direction. Je ne crois pas que les agriculteurs aient beaucoup de craintes à mettre un terme à l'interfinancement. Ce ne serait pas juste de demander aux agriculteurs de l'ouest des Prairies de continuer à subventionner ceux de l'Est à cause de leur emplacement. Inversement, je ne